

## Bilan succinct de la session CNU 60 « suivi de carrière » du 4 octobre 2016

### Contexte

Deuxième session « expérimentale » des suivis de carrière pour la section 60. Pour cette session, les dossiers ont été déposés sur la base du volontariat comme convenu initialement avec la CPCNU.

### Démarche

Ne sachant pas clairement la finalité de ces dossiers, la section 60 a décidé de donner un avis standard pour l'établissement, par mesure de précaution. Par contre, l'avis pour l'enseignant-chercheur est personnalisé et se veut être libre et utile.

**Le nombre de dossiers examinés est de 32 au total** (contrairement à l'année dernière aucun établissement n'a indiqué que cette démarche était obligatoire) :

- pour les MdC : 22 dossiers,
- pour les PR : 10 dossiers.

### Contexte

Pour chaque dossier, le CNU a pour mission de communiquer deux avis comme pour l'année précédente :

- Un avis destiné à l'établissement,
- Un avis personnalisé pour l'enseignant-chercheur,

L'avis standard pour l'établissement était :

*Le CNU a choisi de transmettre son avis au candidat*

De façon globale :

- Pour les MdC : 20/22 ont eu l'avis établissement standard, dans les autres cas il s'agissait de recommandations à l'établissement.
- Pour les PR : 9/10 ont eu l'avis établissement standard et un avis indiquant que la section ne pouvait pas se prononcer.